



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°01

Réunion du 28 / 08 / 2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne, BARRE Julien,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2023-24

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U13 Promotion Brassage	06 Septembre 2023
U13 1 ^{ère} Division Brassage	06 Septembre 2023
U11	09 Septembre 2023
U9	09 Septembre 2023
U7	16 Septembre 2023

ATTENTION, NOUVELLE PROCEDURE D'ENGAGEMENT :

Pour les CATEGORIES U13 à U20, par PORTAILCLUBS vous rendre dans l'application FOOTCLUBS :

1. Choisir la saison 2023-2024
2. Cliquer sur le menu « **Epreuves Championnats & Coupes** » puis cliquer sur « **Compétitions officielles** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL » dans « Centre de Ressources »
5. Renseigner « Accord » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « Valider »
6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL, puis cliquer sur NOUVEL ENGAGEMENT. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos desideratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2023/2024.





Résumé pour saisir un désirata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désiderata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un désirata. La fiche « Engagement & Désiderata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour les CATEGORIES U7 à U11, par PORTAILCLUBS vous rendre dans l'application FOOTCLUBS:

1. Choisir la saison 2023-2024
2. Cliquer sur le menu « **FOOT animation et loisirs** »
3. Sur la nouvelle page, cliquer sur la rubrique « **Engagements** »
4. Sélectionner « DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL » dans « Centre de Ressources »
5. Renseigner « Accord » dans l'avis d'engagement de la Compétition choisie puis « Valider »
6. Pour créer un nouvel engagement, Sélectionner le centre de ressource DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL, puis cliquer sur NOUVEL ENGAGEMENT. Sélectionner le centre de ressource et cliquer sur la catégorie concernée, suivre les étapes. Valider votre page.

Vous avez possibilité de renseigner au préalable vos désiratas.

Pour connaître la procédure complète cliquer sur le point d'interrogation situé à droite de saison 2023/2024. Des vidéos sont également à votre disposition, pour vous accompagner.

Résumé pour saisir un désirata : Obligatoirement sur Footclubs.

Afin de saisir un Désiderata, aller dans la rubrique engagement et sélectionner en cliquant sur l'épreuve sur laquelle vous souhaitez poser un désirata. La fiche « Engagement & Désiderata » s'ouvrira. Vous pouvez alors saisir les demandes suivantes, en déroulant et cliquant sur + attention bien valider vos pages.

Pour tout renseignement envoyer un mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr,

Votre demande, envoyée obligatoirement par l'adresse mail officielle du club, sera consultée lors de la prochaine réunion de la commission.





HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.



TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 16 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

Journée d'accueil du 23/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 16 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

Journée d'accueil du 30/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

FONCTIONNEMENT DEBUT SAISON 2023-24

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 16 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date (avec un maximum du 15 octobre 2023), alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place dans les poules sur les affectations laissées vacantes, et offrant en conséquence moins de possibilités de proximité géographique.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Engagements :

Afin de permettre un début de saison fluide, lisible par tous pour les constitutions des poules et des calendriers, les équipes engagées avant le 07 septembre 2023 (comme demandé plus haut), pourront participer aux différents plateaux proposés dès le début de la saison.

Pour les inscriptions intervenant au-delà de cette date alors les équipes pourront être intégrées dans nos organisations à compter du 11 novembre 2023. Ces équipes prendront place au niveau U13 D6.

Date début compétitions :

Festival U13PITCH : Samedi 16 Septembre 2023. Cette compétition est ouverte aux équipes 1 et 2 de l'ensemble des clubs. Les joueurs participants devront être qualifiés.

D1, D2 et Brassage : 1^{ère} Journée, le samedi 23 Septembre 2023.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 & Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

U15D1 :

Le club de US DAVEZIEUX accédant de U15R2 vers U15R1 engage une équipe en U14R2 et libère sa place en U15D1. Le club MONTELMAR FC est repêché.

U15D2 :

Compte tenu de la place laissée vacante par MONTELMAR FC, voici ci-dessus, le club AS ST MARCEL les VALENCE est repêché, au titre du meilleur 9é.





Le club de USJM/OSM (2^é D3B) refuse l'accèsion de D3 vers D2(mail du 24/06/23). Le club FC PLATEAU ARDECHOIS refuse le maintien en U15D2. Le club VALENCE FC 1 (3^é D3A) accède en D2, au titre du meilleur 3^é des 2 poules.

U15D2 Poule A : Retrait du club FC LARNAGE-SERVES. Le club AS VEORE MONTOISON & (3^é D3B) accède en D2.

U15 Brassage :

La composition des poules de brassage sont en ligne.

Coupes :

Le 1^{er} Tour est programmé le Dimanche 24 Septembre 2023 ;

Le tirage des coupes U15 JP QUINTIN (D1 et D2), et Gilbert PESTRE (Brassage) est en ligne.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

D1 et D2 :

Début des compétitions : Samedi 16 Septembre 2023.

Brassage :

Modification du calendrier : Compte tenu de l'intégration tardive d'équipes, certaines poules seront constituées de 10 équipes (pour 8 initialement prévu). En conséquence les poules concernées débiteront la compétition le samedi 16 Septembre 2023 (voir calendrier en ligne).

Coupe VIVIER BOUDRIER :

1^{er} Tour : Samedi 23 Septembre 2023. 22 Rencontres.

Sont exemptées du 1^{er} Tour de la Coupe VIVIER BOUDRIER les équipes U17-1 des clubs engagés en Coupe GAMBARDELLA. Ne sont pas concernés par ces exemptions les clubs ayant des équipes engagées au niveau régional en championnat (U18R).

2^é Tour : Samedi 21 Octobre 2023.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Rappel réglementaire :

Les joueurs U17 participants aux compétitions U20 sont soumis à l'article 73.2 a des Règlements Généraux, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

D1 et D2 :

Début des compétitions : Samedi 16 Septembre 2023.

Coupe Georges ETIENNE :

1^{er} Tour : Samedi 09 Décembre 2023.

